



Programme de formation

Prévenir le handicap par la politique de prévention – Niveau intermédiaire

24/04/2026

Prix INTER : à partir de 500,00 € net de TVA

Durée : 1 jour soit 7 heures

Public : chef d'entreprise, personnels en situation d'encadrement, responsables RH, responsable de prévention, référents/correspondants handicap

Prérequis : aucun

Objectifs :

Connaître le cadre légal d'intervention de l'employeur et ses responsabilités ;
Développer une politique de prévention de la santé et de la sécurité des collaborateurs propre à son organisation
Anticiper la mise en place d'un poste aménagé en cas d'incapacité temporaire et/ou permanente afin de maintenir le travailleur handicapé dans son emploi.

Programme :

1- Connaître le cadre de la responsabilité de l'employeur en cas d'accidents et/ou de maladies professionnelles (code du travail et réglementation applicable)

Responsabilité civile : dédommagements d'une victime en réparation du préjudice subit ;

Responsabilité pénale : une infraction à la réglementation.

2- Le principe de l'aménagement raisonnable :

Définition ;

Typologie d'aménagement ;

Exemples.

3- Connaître et solliciter les acteurs de la prévention et leurs rôles :

Les acteurs institutionnels : représentants du personnel, le comité technique, le comité (ministériel) d'Hygiène, de Santé et des conditions de travail, le chef d'établissement, le conseiller ou l'assistant de prévention, la médecine du travail, les infirmières en santé du travail, le service social du personnel, les cadres et chefs de service.

Les acteurs « de la ville » : psychologue du travail, les médecins généralistes, les assistantes sociales, les maisons départementales des personnes handicapées, les associations d'insertion et d'aide aux personnes en situation de handicap, les cabinets d'experts, etc.

4- Engager une démarche de prévention en santé et sécurité au travail :

Comprendre les différents types de handicap pour étudier leur inclusion dans

La démarche d'évaluation des risques professionnels consistant à identifier les risques auxquels sont soumis les salariés, en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes.

Programme de formation

- La démarche de conception et d'utilisation des lieux de travail qui est une démarche a priori pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail : une démarche à mettre en œuvre, en conséquence, le plus en amont possible d'un projet.
- La démarche de prévention des risques liés aux machines.
- Le questionnement sur l'utilisation des protections collectives portant sur l'élimination ou la réduction des risques, la mise en place de mesures d'isolement par rapport au risque.
- L'action des équipes pluridisciplinaires des services de santé et sécurité au travail impliquées dans la mise en place et le suivi des mesures collectives de prévention des risques.
- La place des protections individuelles, dont l'utilisation ne doit être envisagée qu'en complément des autres mesures d'élimination ou de réduction des risques.
- La formation et l'information.

Le programme annuel de prévention : mobiliser le fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

Formateur référent :

M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), intervenant en prévention des risques professionnels agréé

Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes et auto-positionnement ;

Activités brise-glace ;

Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;

Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactif.

Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéoprojection

Quiz interactifs / questionnaires

Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :

20 jours avant la formation, un questionnaire de recueil des besoins et un auto-positionnement est envoyé par courriel aux participants.

La préinscription est confirmée soit après avis du responsable de formation pour un salarié, un agent public ou un bénévole soit après concertation de l'intéressé-e.

Aucune inscription ne sera validée sans une convention de formation signée.

L'évaluation par le formateur se fait tout au long de la formation.

A la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation ainsi qu'un auto-positionnement de fin de formation est envoyé par courriel aux participants.

90 jours après la formation, un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé par courriel aux participants.

Informations sur l'accessibilité :

Programme de formation

Tout participant en situation de handicap ou nécessitant une adaptation particulière, éprouvant des difficultés particulières ou ayant des contraintes spécifiques est invité à [prendre contact avec notre référent handicap](#).

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel NVDA/Jaws, langue des signes française etc.).